

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration Extraordinaire
15/12/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : M. PINTO, Proviseur

Le quorum étant atteint avec 17 membres, Monsieur le Proviseur déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 13H00.

M. le Proviseur remercie l'ensemble des membres présents de leurs disponibilités pour ce C.A. extraordinaire.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Fonctionnement matériel et financier :

- **Autorisation d'organiser un Conseil Inter-Académique de la Vie Lycéenne les 23, 24 et 25 janvier 2018 au Lycée Nodier sur demande de Monsieur le Recteur**

Sur rapport du Chef d'établissement, le Conseil d'administration répond favorablement à la demande de M. le Recteur de l'Académie de Besançon et décide que le lycée Charles Nodier organisera les conditions matérielles de l'accueil d'un séminaire inter-académique de la Vie Lycéenne au cours du 1er trimestre de l'année 2018.

Les ressources et les dépenses affectées à la réalisation de cette activité spécifique seront retracées sur le service VE – Vie de l'élève, domaine ANIM. Le budget de l'opération est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité : 17 POUR.

- A la question posée par Monsieur CORNE, représentant des parents d'élèves, à savoir pourquoi les subventions allouées à l'Académie de Dijon et celles allouées à l'Académie de Besançon sont différentes, Monsieur Grosjean, Gestionnaire, répond que ces subventions sont calculées au prorata du nombre d'élèves de chaque académie.

La séance est levée à 13h20.

Le Président : M. Jean-Pierre PINTO, Proviseur

